Nations Unies S/2021/160



Conseil de sécurité

Distr. générale 18 février 2021 Français Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

- 1. Le présent rapport est le soixante et onzième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020) et du paragraphe 3 de la résolution 2533 (2020), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.
- 2. Les informations qui y figurent reposent sur des données auxquelles ont eu accès les organismes des Nations Unies présents sur le terrain et sur des éléments d'information provenant de sources gouvernementales syriennes et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels:

1. Comparés aux autres pays de la région, les taux officiels d'infection par la maladie à coronavirus 2019 sont restés relativement faibles en Syrie, mais l'analyse épidémiologique a montré l'émergence d'une nouvelle vague d'infections à partir de la mi-décembre 2020.





- 2. Les besoins humanitaires ont continué de s'accroître dans l'ensemble du pays en raison de la crise économique, les prix des denrées alimentaires atteignant des niveaux historiques et les pénuries de produits de base, notamment de combustible de chauffage, continuent de sévir.
- 3 Au nord-ouest, le cessez-le-feu dans la zone de désescalade d'Edleb a été entrecoupé de frappes aériennes, de tirs d'artillerie et de raids occasionnels sur les lignes de confrontation.
- 4. Des vents violents, des pluies torrentielles et des inondations ont frappé quelque 141 000 personnes dans 407 sites de déplacement au nordouest. Environ 25 000 tentes et près de 120 écoles ont été endommagées ou détruites.
- 5. Dans le nord-est, une forte augmentation des bombardements et des affrontements terrestres de part et d'autre a été signalée dans les environs d'Aïn Issa, entraînant le déplacement de plus de 3 000 personnes dans la région début décembre.
- 6. Le 2 décembre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a reçu du Gouvernement la confirmation qu'il pourrait reprendre les distributions alimentaires dans les secteurs de Raqqa qui n'étaient pas sous contrôle gouvernemental, lesquelles étaient interrompues depuis octobre et concernaient près de 220 000 personnes.
- 7. L'escalade des tensions entre le Gouvernement et les autorités locales dans le nord-est a conduit ces dernières à bloquer l'aide humanitaire dans les zones sous contrôle gouvernemental des villes de Qamichli et de Hassaké du 20 janvier au 2 février.
- 8. Après la reprise des activités de la station d'eau d'Alouk le 20 décembre, l'approvisionnement en eau a de nouveau été interrompu le 17 janvier, affectant quelque 460 000 personnes à Hassaké. Le service a été rétabli le 23 janvier.
- 9. La situation de sécurité dans le camp de Hol a continué de se détériorer, et 14 personnes auraient été tuées dans le camp. Les organismes humanitaires ont continué de plaider auprès des autorités du camp pour améliorer la sécurité des résidents et des travailleurs humanitaires.
- 10. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a confirmé les incidents au cours desquels au moins 67 civils, dont 17 enfants, ont été tués et au moins 74 civils, dont 35 enfants, ont été blessés du fait des hostilités en cours en République arabe syrienne.
- 11. Les organismes des Nations Unies et les organisations partenaires ont continué de fournir une aide humanitaire dans tout le pays, desservant près de 7,6 millions de personnes en moyenne par mois en 2020.

III. Point de la situation humanitaire

3. Les taux officiels d'infection par la COVID-19 sont restés relativement faibles en République arabe syrienne par rapport aux autres pays de la région. L'analyse épidémiologique a toutefois montré l'émergence d'une nouvelle vague d'infections à partir de la mi-décembre 2020. Le Ministère de la santé syrien a indiqué que les taux enregistrés en décembre 2020 et en janvier 2021 étaient respectivement les plus élevés et les deuxièmes plus élevés depuis le début de la pandémie. Au 31 janvier, i1 a fait

état de 14 048 cas, dont 21 décès. Par ailleurs, 8 490 cas supplémentaires ont été détectés dans le nord-est de la République arabe syrienne, dont 296 décès, et 20 997 cas dans le nord-ouest, dont 399 décès. Les acteurs humanitaires ont continué à recevoir des rapports faisant état d'autres cas possibles et, étant donné le nombre limité de tests effectués dans tout le pays, il est probable que le nombre réel de cas dépasse de loin les chiffres rapportés. Le 15 décembre, le Ministère syrien de la santé a soumis une demande de vaccins contre la COVID-19 au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins. Une demande séparée a été soumise par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour le nord-ouest de la Syrie. En coordination avec Gavi Alliance, l'OMS et l'UNICEF ont continué à apporter une assistance technique approfondie ainsi que des orientations à l'autorité sanitaire nationale et aux comités concernés. L'état de préparation a été actualisé tous les mois au moyen de l'outil d'évaluation de l'état de préparation à la vaccination.

- Le cours de la livre syrienne a continué à se déprécier sur le marché informel, atteignant environ 3 300 LS par rapport au dollar américain à la fin de la période de référence. Les prix des denrées alimentaires ont atteint de nouveaux sommets, aggravant les besoins humanitaires dans tout le pays. Le PAM, qui effectue un suivi des prix, a évalué à 111 676 LS le prix du panier alimentaire moyen en décembre 2020, soit le niveau le plus élevé enregistré depuis que le Programme a commencé à surveiller les prix en 2013, et une augmentation de 236 % par rapport aux 12 mois précédents. Les prix sont restés inégaux comme par exemple à Edleb où ils étaient de 26 % supérieurs à la moyenne nationale. Sur l'ensemble du territoire, près d'un ménage sur cinq n'arrive pas à s'alimenter correctement, selon les données de l'enquête réalisée en décembre. En janvier, 85 % des ménages interrogés ont déclaré avoir dû se débrouiller d'une manière quelconque pour pallier l'absence d'accès régulier à une alimentation suffisante et nutritive, et quatre ménages sur cinq ont dit avoir déjà épuisé leurs économies en raison de la détérioration de la situation économique dans tout le pays. Le recours croissant au travail des enfants figure parmi les mécanismes d'adaptation signalés. Un ménage sur dix a déclaré devoir compter sur ses enfants pour contribuer au revenu familial.
- 5. Les pénuries et la hausse des prix du carburant se sont poursuivies pendant l'hiver. Un nombre croissant d'incendies de tentes ont été signalés dans les camps et sites de déplacés en raison de l'utilisation de matériaux dangereux comme combustible de chauffage. Les livraisons de combustibles de chauffage subventionnés, qui auraient normalement dû être effectuées en octobre ou novembre, n'ont pas pu avoir lieu dans de nombreuses régions. À Alep, où la majorité des quartiers n'en ont pas reçu pendant la période considérée, les prix du marché noir étaient jusqu'à 10 fois supérieurs au taux subventionné. Les nouvelles pénuries de carburant ont provoqué le retour de longues fîles d'attente dans les stations-service de nombreuses zones contrôlées par le Gouvernement.
- 6. Au nord-ouest, le cessez-le-feu dans la zone de désescalade d'Edleb a été entrecoupé de frappes aériennes, de tirs d'artillerie et de raids occasionnels le long des lignes de confrontation. Les bombardements mutuels se sont essentiellement concentrés sur des secteurs situés au sud de l'autoroute M4, certains visant également des zones situées au nord de l'autoroute. Les raids et les affrontements au sol sont restés localisés, limités et intermittents. Les bombardements aériens ont principalement ciblé des secteurs situés au sud de l'autoroute M4, certains visant également des zones au nord de l'autoroute, dans le sud d'Edleb. Hay'at Tahrir el-Cham (Organisation de libération du Levant), qui a été qualifiée de groupe terroriste par le Conseil de sécurité, aurait encore consolidé son pouvoir dans la zone de désescalade d'Edleb, bien qu'elle ait rencontré une certaine résistance de la part des groupes locaux. Les tirs d'artillerie et d'armes légères se sont intensifiés le long

21-01966 **3/20**

des lignes de confrontation à Tell Rifaat, Bab et Manbej et les raffineries de pétrole et les installations de stockage ont été attaquées. L'utilisation d'armes explosives a continué de tuer et de blesser des civils, y compris des enfants.

- 7. Dans la deuxième moitié du mois du janvier, des vents violents, des pluies torrentielles et des inondations ont frappé quelque 141 000 personnes dans 407 sites de déplacement au nord-ouest de la Syrie. Environ 25 000 tentes ont été endommagées ou détruites, la plupart dans des sites informels, plus exposés aux inondations et ne disposant pas d'un système de drainage suffisant. Près de 120 écoles ont été endommagées ou détruites par les inondations, affectant au moins 21 000 enfants et plus de 980 membres du personnel enseignant. D'autres régions du pays ont également été ravagées par les inondations, notamment à Tartous, où de fortes pluies ont provoqué des inondations dans au moins un camp de personnes déplacées, et dans le camp de Hol, où des tentes auraient été endommagées.
- 8. Dans le nord d'Alep, la ville de Bab et sa périphérie, soit quelque 185 000 habitants, ont continué de souffrir de pénuries d'eau potable et d'eau à usage agricole. L'eau disponible dans les puits locaux n'est pas salubre et ne répond qu'à une petite partie de la demande. Bab figure parmi les quatre principaux districts ayant fait état de maladies transmises par l'eau, telles que la leishmaniose. D'après les informations disponibles, le pipeline qui relie la station de pompage d'Aïn el-Beïda au réseau de la ville de Bab est techniquement opérationnel pour une alimentation en eau à partir de la station de Khafsé sur l'Euphrate. L'Organisation des Nations Unies a continué de préconiser la reprise de l'approvisionnement en eau pour Bab à partir de la station de pompage d'Aïn el-Beïda.
- 9. Dans le nord-est, une intensification significative des bombardements et des affrontements terrestres de part et d'autre a été signalée dans les environs d'Aïn Issa, à partir de la fin du mois de novembre 2020. Plus de 3 000 personnes ont été déplacées dans la région en décembre et ont reçu une aide humanitaire. Même si les combats ont diminué d'intensité, les tensions persistent dans la zone.
- 10. Le 2 décembre, le PAM a reçu du Gouvernement la confirmation qu'il pourrait reprendre les distributions de nourriture à près de 220 000 personnes dans les secteurs de Raqqa qui ne sont pas sous contrôle gouvernemental, lesquelles étaient suspendues depuis octobre. Du fait de l'escalade des tensions, les autorités locales ont bloqué l'ensemble du trafic, y compris les livraisons commerciales et humanitaires à l'intention des civils, ce qui a empêché les partenaires d'entrer le 20 janvier dans les zones sous contrôle gouvernemental des villes de Qamichli et de Al-Hassaké. Cette mesure a entravé la fourniture de l'aide alimentaire à près de 200 000 personnes, ainsi que d'autres aides et services essentiels. Des restrictions de mouvement par les forces gouvernementales ont également été signalées dans certains faubourgs est d'Alep et à Manbej. L'ensemble du trafic a été rétabli le 2 février, y compris les livraisons humanitaires à destination des zones de Qamichli et de Hassaké contrôlées par le gouvernement (voir également les paragraphes 40 et 41). L'escalade des tensions aurait également été marquée par des détentions de part et d'autre, l'arrestation de membres des forces gouvernementales et l'interdiction faite aux employés du Gouvernement d'accéder à leur lieu de travail. Des manifestations ont eu lieu dans les villes de Qamichli et de Hassaké pour protester contre les autorités locales, ainsi que des contre-manifestations pour les soutenir.
- 11. Après la reprise des activités de la station d'eau d'Alouk le 20 décembre, l'approvisionnement en eau a de nouveau été interrompu le 17 janvier, privant près de 460 000 habitants de Hassaké de leur principale source d'eau potable. Le service a été rétabli le 23 janvier. L'ONU a continué à plaider en faveur d'une solution durable pour garantir l'approvisionnement en eau à Alouk, y compris un accès sûr aux installations hydrauliques et électriques.

- 12. Environ 61 800 personnes se trouvent toujours au camp de Hol, dont 94 % de femmes et d'enfants, âgés pour 53 % d'entre eux de moins de 12 ans. Au 31 janvier, plus de 1 300 ménages (environ 7 000 Syriens) avaient quitté Hol pour retourner dans leurs lieux d'origine. Le camp a continué d'être le théâtre de violentes attaques. L'ONU a reçu des rapports faisant état d'au moins 14 personnes tuées à Hol entre le 1^{er} et le 28 janvier 2021. Les organismes humanitaires ont continué de plaider auprès des autorités des camps pour améliorer la sécurité des résidents et des travailleurs humanitaires.
- 13. Des cas de tuberculose et d'hépatite détectés dans un centre de détention du nord-est auraient causé la mort d'un enfant. Quelque 800 enfants sont toujours détenus dans des centres pénitentiaires dans le nord-est du pays. L'ONU continue de s'employer à obtenir un accès pour apporter son soutien.
- 14. L'ONU n'a toujours pas pu accéder aux 12 000 personnes qui vivent à Roukban. Les boulangeries du camp auraient cessé de fonctionner, les livraisons de farine ayant été interrompues en janvier. Tout en s'efforçant d'encourager les départs volontaires, l'Organisation a continué de plaider pour qu'une aide humanitaire immédiate soit fournie aux personnes qui se trouvent toujours dans le camp.

Point de la situation générale

- 15. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a facilité les quatrième et cinquième sessions du petit comité de la Commission constitutionnelle qui se sont tenues respectivement du 30 novembre au 4 décembre 2020 et du 25 au 29 janvier 2021. Conformément au mandat et au règlement intérieur de la Commission constitutionnelle, l'ordre du jour portait respectivement sur les fondements et principes nationaux et les principes constitutionnels. À l'issue de la cinquième session, l'Envoyé spécial a fait part de sa déception quant à l'état d'avancement des travaux du Comité. Il s'est engagé à poursuivre ses efforts pour faire appliquer la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Les efforts de médiation de l'Envoyé spécial en ce qui concerne le processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015), ont également consisté à mener des consultations continues avec des interlocuteurs régionaux et internationaux.
- 16. L'Envoyé spécial a poursuivi ses échanges avec les membres du Comité consultatif des femmes syriennes qui ont insisté sur la nécessité de garantir les droits constitutionnels fondamentaux des femmes dans les domaines politique, social et économique dans le cadre du processus de la Commission constitutionnelle. L'Envoyé spécial s'est également entretenu avec des interlocuteurs du Bureau d'aide à la société civile qui ont continué à faire pression pour que les sessions de travail de la Commission constitutionnelle soient plus fructueuses, tout en rappelant aux parties au processus politique que les Syriens attendaient des améliorations tangibles de leurs conditions de vie.

Protection

17. Dans toute la République arabe syrienne, les civils continuent de souffrir des conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Des civils ont été tués et blessés lors de frappes terrestres dans le sud d'Edleb et à l'ouest de Hama ainsi que d'affrontements armés entre et au sein de divers groupes armés dans le nordouest, le nord et l'est du pays. Des affrontements armés à Aïn Issa, dans la province de Raqqa, ont fait des morts, des blessés et des déplacés parmi les civils. Cependant, ce sont les attaques menées à l'aide d'engins explosifs improvisés, y compris des engins explosifs embarqués sur des véhicules par des acteurs non identifiés et les restes explosifs de guerre, notamment les engins non explosés, qui ont fait le plus grand nombre de victimes parmi les civils. Un grand nombre d'attaques à l'aide

21-01966 5/20

d'engins explosifs improvisés ont été menées dans des secteurs densément peuplés, y compris à l'intérieur de zones résidentielles et sur des marchés locaux.

- 18. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a recensé au moins 45 incidents au cours desquels au moins 67 civils (dont 6 femmes et 17 enfants) ont été tués et au moins 74 (dont 11 femmes et 35 enfants) ont été blessés dans le cadre d'hostilités sur tout le territoire de la République arabe syrienne, victimes notamment de frappes terrestres, d'engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre, d'affrontements armés et d'assassinats ciblés par diverses parties au conflit ou par des auteurs non identifiés. Des attaques aveugles perpétrées par des auteurs non identifiés à l'aide d'engins explosifs improvisés sur des marchés et dans des zones résidentielles très fréquentés auraient entraîné la mort d'au moins 22 civils (36 %). Au vu des tendances observées et du nombre élevé d'incidents et de civils tués ou blessés sur les marchés et dans les zones résidentielles, il est clair que les parties au conflit n'ont pas respecté les principes fondamentaux du droit humanitaire international consistant à distinguer entre civils et combattants et entre biens à caractère civil et objectifs militaires, à ne pas recourir à des attaques aveugles, à respecter les principes de proportionnalité et de précaution systématiques dans l'attaque visant, au cours des opérations militaires, à épargner les civils et les biens de caractère civil.
- 19. La situation dans le sud-ouest du pays est restée tendue, les assassinats et les tentatives d'assassinat se poursuivant contre d'anciens membres de groupes d'opposition armés non étatiques réconciliés ainsi que contre des membres des forces de sécurité et des fonctionnaires du Gouvernement. Au moins 10 civils et anciens membres de groupes d'opposition armés réconciliés ont été tués par des auteurs non identifiés. Deux chefs de conseils locaux dirigés par le Gouvernement ont été tués par des inconnus lors de fusillades au volant.
- 20. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), également connu sous le nom de Daesh, a poursuivi ses attaques dans plusieurs régions, revendiquant la responsabilité de l'assassinat de la cheffe d'un conseil local et de son adjoint, tous les deux en lien avec les autorités locales du nord-est. L'EIIL a revendiqué la responsabilité de deux attaques dans le centre du pays, la première visant des bus de l'Armée arabe syrienne et la seconde des camions de transport de carburant. Il n'a pas pu être déterminé si le carburant était destiné à des fins civiles ou militaires. Dernièrement, l'EIIL a concentré ses attaques dans un triangle formé par Hama, Alep et Raqqa ainsi que le long de la route Salamiya-Tabqa. On signale toujours des assassinats ciblés et des attaques par des auteurs inconnus contre des chefs tribaux et des notables locaux, comme tout récemment à Deïr el-Zor.
- 21. Les parties au conflit ont continué de procéder à des détentions arbitraires, y compris des femmes et des enfants, des travailleurs humanitaires et des professionnels des médias dans les zones sous leur contrôle effectif. Dans la plupart des cas consignés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les détenus n'ont pas été informés des motifs de leur détention, ils n'ont pas bénéficié des autres garanties d'une procédure régulière et leurs familles sont toujours sans nouvelles d'eux ou de leur lieu de détention, ce qui laisse craindre que pour certains d'entre eux il s'agisse de disparitions forcées.
- 22. Les parties au conflit ont continué de s'en prendre au personnel et aux unités sanitaires ou humanitaires, de même qu'aux professionnels des médias, lesquels sont notamment victimes d'attentats à l'engin explosif improvisé et d'enlèvements.
- 23. Dans le nord-est, les autorités locales ont continué à imposer des programmes scolaires non officiels. En janvier, les autorités locales ont arrêté un certain nombre d'enseignants après avoir fait une descente à leur domicile au motif qu'ils

- enseignaient des programmes approuvés par le Gouvernement. Le lendemain, plusieurs étudiants ont été arrêtés lors d'une manifestation dans la province de Hassaké. Les enseignants et les étudiants ont été libérés quelques jours plus tard, à l'exception d'un enseignant qui est toujours en détention.
- 24. Au cours de la période considérée, l'UNICEF a répertorié un incident au cours duquel un établissement scolaire a été endommagé du fait des hostilités. Le 14 janvier en début de soirée, l'école Sabbagh à Ariha (Edleb) a été touchée par un tir de roquette qui a endommagé la structure du bâtiment.
- 25. Le Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé mis en place par l'OMS a recensé une attaque visant des cibles sanitaires. D'autres faits doivent encore être vérifiés dans le cadre du Système de surveillance.
- 26. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines et l'UNICEF ont réalisé une analyse conjointe qui a conclu qu'en 2020 les enfants représentaient près de 43 % des personnes vivant dans des zones potentiellement contaminées par des risques d'explosion. Parmi les victimes directes recensées, une sur quatre est un enfant.

Point de la situation humanitaire

27. Les organismes des Nations Unies ont continué de fournir une aide humanitaire sur l'ensemble du territoire syrien (voir tableau 1). Dans le cadre de l'aide apportée, le PAM a acheminé des denrées alimentaires à 5 millions de personnes en décembre et à 4,6 millions de personnes en janvier, réparties entre les 14 provinces. Des équipes de sensibilisation aux risques formées par le Service de la lutte antimines ont organisé des séances d'information à l'intention de plus de 50 000 civils, afin d'encourager les collectivités les plus contaminées par des engins explosifs à adopter des comportements sûrs. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué d'apporter un soutien à 126 centres communautaires/satellites opérationnels et unités mobiles dans tout le pays, fournissant un ensemble de services intégrés aux personnes concernées. L'Organisation des Nations Unies a continué de soutenir l'action menée pour faire face à la COVID-19 dans tout le pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic et en procédant à l'acquisition de fournitures et d'équipements médicaux essentiels, en appuyant la préparation clinique, et en veillant à la protection des services de santé essentiels.

Tableau 1 Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : décembre 2020 et janvier 2021

Organisation	Nombre moyen de personnes secourues par mois
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	240 500
Organisation internationale pour les migrations	169 800
Service de la lutte antimines	26 200
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	312 700
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 090 600
Programme des Nations Unies pour le développement	663 200
Fonds des Nations Unies pour la population	471 900

21-01966 **7/20**

(En milliers)

Organisation	Nombre moyen de personnes secourues par mois
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés	
de Palestine dans le Proche-Orient	142 000
Programme alimentaire mondial	4 807 800
Organisation mondiale de la Santé	484 800

28. L'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies, a notamment permis au PAM de nourrir 3,6 millions de personnes en décembre, et 3,1 millions de personnes en janvier. Plus de 13 600 réfugiés palestiniens ont reçu une aide en espèces par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) qui a également distribué des paniers de nourriture à plus de 284 000 personnes et des articles non alimentaires à près de 23 000 personnes. La remise en état des stations d'irrigation de la province de Deïr el-Zor par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a bénéficié à quelque 94 500 personnes. Le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) a commencé à assurer des vols sur la liaison Damas-Alep-Damas en janvier, après avoir reçu l'approbation des autorités compétentes. Le PAM et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont aidé près de 76 300 femmes enceintes et allaitantes en leur offrant des bons électroniques pour des aliments frais et nutritifs et des articles d'hygiène, ainsi qu'une visite de grossesse et l'accès à des services de soins prénataux et postnataux.

29. Dans le nord-ouest, parmi l'aide humanitaire acheminée via la frontière le PAM a fourni une aide alimentaire à 1,2 million de personnes en décembre et à 1,4 million en janvier. Dans le cadre des efforts d'hivernage, il a distribué des rations doubles prêtes à consommer à 18 800 personnes en décembre, avec des distributions accrues qui se poursuivront jusqu'en février. Des plans d'urgence ont été activés en réponse aux inondations de janvier, des milliers d'articles de secours d'urgence ont été distribués et des kits d'abris supplémentaires et des articles non alimentaires ont été envoyés dans les zones concernées. Une aide a été mise en place pour reloger les familles désireuses de quitter les zones inondées (voir figure I et tableau 2).

Figure I Nombre de bénéficiaires d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : décembre 2020 et janvier 2021 (moyenne mensuelle)

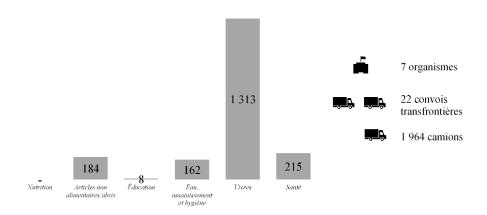


Tableau 2 Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontières, par secteur et par district : décembre 2020 et janvier 2021 (moyenne mensuelle)

Province	District	Relèvement rapide/ moyens de subsistance	Éducation	Produit alimentaires	Santé	Articles non alimentaires/ abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Afrin	42 712	-	113 383	-	_	-	-
Alep	Bab	643 425	_	_	_	6 400	_	2 500
Alep	Izaz	10 320	_	142 625	_	16 420	_	15 500
Alep	Jarablos	458 919	_	_	_	451	_	_
Alep	Jabal Semaan	164 330	_	76 513	_	_	_	_
Edleb	Harem	311 282	_	873 968 2	214 750	101 952	_	71 950
Edleb	Edleb	132 974	8 438	106 513	-	59 083	_	72 263

30. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire à la République arabe syrienne.

Accès humanitaire

31. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin sur tout le territoire de la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité à évaluer les besoins et à fournir une aide, à en assurer le suivi et à en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. Or les conditions d'accès dans le pays sont complexes, du fait de la diversité des zones géographiques et des services qui sont régis par des modalités opérationnelles variées. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Par ailleurs, 3 860 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans tout le pays. Une présence décentralisée facilite un meilleur accès et une plus grande proximité avec les populations touchées. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) et le Croissant-Rouge arabe syrien.

Restrictions d'accès liées à la pandémie

32. Les restrictions à la circulation transfrontalière ont été maintenues, la Syrie et les pays voisins appliquant toujours des mesures de précaution liées à la COVID-19. La plupart des frontières terrestres vers la République arabe syrienne sont restées fermées, à quelques exceptions près, notamment en ce qui concerne les cargaisons humanitaires et commerciales ainsi que la circulation du personnel des organismes humanitaires et des organisations internationales. L'accès à certains points de passage à l'intérieur de la République arabe syrienne est resté limité. Les vols intérieurs ont continué d'être assurés, y compris le Service aérien d'aide humanitaire des Nations

9/20

Unies. Dans l'ensemble, les mesures de prévention de la COVID-19 ne sont plus considérées comme entravant de manière significative l'action humanitaire, les acteurs humanitaires adaptant leur programmation et leurs activités aux nouvelles réalités opérationnelles et facilitant les efforts déployés par les autorités compétentes.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

- 33. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines populations et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont nécessaires est toujours difficile, notamment en ce qui concerne Chafouniyé, Meïdaa et Kafr Batna dans la Ghouta orientale et Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn dans l'ouest de Rif-Damas. Dans le sud du pays, l'insécurité et les restrictions administratives empêchent d'accéder régulièrement aux zones anciennement contrôlées par des groupes armés non étatiques, en particulier au quartier de Deraa el-Balad à Deraa, à Karak al-Charqi dans la province de Deraa, et à certains secteurs de la partie ouest de Deraa et de Qouneïtra.
- 34. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se mobiliser sur le terrain, aux côtés des organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. En décembre et janvier, 1 852 mouvements ont eu lieu au titre de l'approbation de programmes ou d'une autorisation générale, soit une diminution d'environ 5 % par rapport à la période d'octobre-novembre, où 1 940 de ces mouvements avaient été recensés (voir tableau 3) 1. Les missions de contrôle, principalement menées par des contrôleurs tiers, ont constitué la majeure partie de toutes les missions effectuées, soit environ 58 % du total. Parmi ces mouvements au titre de programmes ordinaires, 37 % ont été effectués dans des provinces du nordest, Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor –, tandis que 13 % ont concerné les provinces méridionales Soueïda, Deraa et Qouneïtra (voir fig. II).

Tableau 3 Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale* depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : décembre et janvier 2021

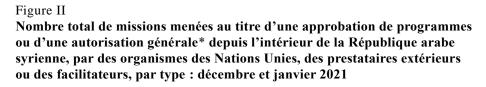
Type de mission	Autorisation générale	Approbation de programmes	Nombre total
Missions d'évaluation	4	5	9
Missions d'escorte des convois d'aide	0	745	745
Missions de surveillance	1 013	57	1 070
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	28	0	28
Total	1 045	807	1 852

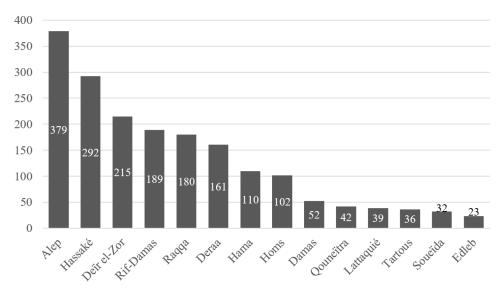
^{*} Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministre des affaires étrangères.

10/20 21-01966

_

¹ Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs qui opèrent dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre de leurs activités programmatiques, ce qui permet un accès régulier et réduit les exigences bureaucratiques.





- 35. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 360 nouvelles demandes, dont 71 % ont été approuvées (voir tableau 4). Ces chiffres représentent une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à la période précédente, où 66 % des 387 demandes présentées avaient été approuvées, et une augmentation de 15 points de pourcentage par rapport à la moyenne enregistrée depuis décembre 2019 (56 %).
- 36. Au cours de la période considérée, le personnel des Nations Unies a surveillé la distribution de l'aide humanitaire, y compris les articles non alimentaires et les kits agricoles, aux rapatriés de la Ghouta orientale (Hazza, Nashabia et Misraba), en plus de Daraya dans la province de Rif-Damas et de Khan Cheïkhoun dans la province d'Edleb. Une approbation par le Ministère des affaires étrangères n'était pas requise pour ces missions. Le Service de la lutte antimines a effectué 39 missions dans la Ghouta occidentale et dans la province de Rif-Damas afin d'évaluer la contamination par des munitions explosives, notamment de terres essentiellement agricoles, en préparation du déminage futur de celles dont la contamination a été confirmée.
- 37. Selon, les organismes des Nations unies, l'accès aux communautés du nordouest de la Syrie qui ont changé de camp en 2019 et 2020 continue de s'améliorer. Par exemple, l'UNICEF a réhabilité deux écoles à Latamné et Kafr Zeïta, en coordination avec la Direction de l'enseignement de la province de Hama.
- 38. En ce qui concerne l'accès au nord de la province de Homs, l'OMS a finalisé les travaux de réhabilitation de quatre dispensaires à Jabboreen, Kafr Nan, Teïr Maalé et Teldou.

21-01966 **11/20**

Tableau 4 Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères : décembre 2020 et janvier 2021

Type de demande	Nombre total	mbre total Demandes approuvées Pourcenta		
Missions d'évaluation	70	51	73 %	
Missions d'escorte des convois d'aide	74	52	70 %	
Missions de surveillance	128	84	66 %	
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	69	51	74 %	
Missions d'évaluation des engins explosifs	39	39	100 %	
Total	360	257	71 %	

Note: Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères.

Accès dans le nord-est de la République arabe syrienne

- 39. Dans le nord-est, les organismes des Nations Unies ont pu maintenir un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs de la province de Hassaké et dans certains secteurs de la province de Raqqa, tandis que d'autres zones, notamment Manbej et Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès pour l'ONU depuis Damas, en raison de l'absence d'accord entre les parties en présence et de l'insécurité.
- 40. Le 2 décembre, le PAM a reçu confirmation du Gouvernement qu'il pourrait reprendre les distributions d'aide alimentaire, lesquelles avaient été totalement suspendues pour quelque 220 000 personnes dans les zones non contrôlées par le Gouvernement de la province de Raqqa. Toutes les distributions prévues pour ces zones ont depuis lors été menées à bien.
- 41. L'escalade dans et autour de Aïn Issa dans la province de Ragga en décembre 2020 et début janvier 2021 a entraîné le déplacement temporaire de près de 3 000 personnes et la fermeture temporaire d'un tronçon de l'autoroute M4 reliant Tal Tamr et Aïn Issa entre le 27 décembre et le 2 janvier. Le 20 janvier, du fait de l'escalade des tensions entre le Gouvernement syrien et les autorités locales dans le nord-est, ces dernières ont bloqué les livraisons d'aide humanitaire dans les zones sous contrôle gouvernemental des villes de Qamichli et Hassaké. Cette restriction a affecté l'approvisionnement en articles critiques, notamment la nourriture, le carburant, les médicaments et l'eau, et a limité l'accès des civils aux services essentiels tels que les écoles et les établissements de santé. L'aide alimentaire du PAM bénéficiant à quelque 200 000 personnes a été interrompue et environ 80 000 personnes n'ont pas pu se procurer de pain, ou très peu, en raison de la pénurie de farine de blé et de combustible dans les boulangeries. Un programme d'éducation destiné aux enfants non scolarisés de la ville de Hassaké a été suspendu car les étudiants et les enseignants ne pouvaient pas franchir les lignes de contrôle pour se rendre dans les écoles. Les restrictions imposées aux déplacements du personnel ont affecté les services de protection communautaire, les services juridiques, les services de santé et les moyens de subsistance dans les camps de Hassaké, de Qamichli et d'Ariché. Des restrictions de mouvement par les forces gouvernementales ont également été signalées dans les quartiers est d'Alep et à Manbej. L'ensemble du trafic a été rétabli le 2 février, y compris les livraisons humanitaires à destination des régions de Qamichli et de

Hassaké contrôlées par le Gouvernement. Les conditions de sécurité sont restées tendues dans la région.

- 42. Les efforts pour fournir une assistance médicale suffisante et durable aux régions du nord-est qui échappent au contrôle du Gouvernement se sont poursuivis. En 2020, grâce aux fournitures médicales de l'OMS, 2,3 millions de traitements ont pu être dispensés dans les provinces de Hassaké, de Raqqa et de Deïr el-Zor, dont 1,9 million ont été livrés dans des zones non contrôlées par le Gouvernement. Six convois routiers croisés ont pu être effectués en 2020, en plus de 13 ponts aériens. Les fournitures acheminées comprenaient des médicaments essentiels, des vaccins et un appui pour lutter contre la COVID-19, notamment des équipements de protection individuelle, des ventilateurs et des générateurs d'oxygène, ainsi que d'autres équipements de secours. Toutes les installations précédemment desservies par le point de passage frontalier de Yaroubiah ont été approvisionnées par l'OMS au moins une fois en 2020. Les besoins humanitaires dans le nord-est sont toutefois restés élevés, y compris en matière d'assistance médicale, et ont été exacerbés par la pandémie COVID-19.
- 43. Le 14 décembre, le personnel des Nations Unies du centre de Deïr el-Zor a effectué une mission à Albou Kamal. Elle a permis à l'ONU d'établir un accès direct à la communauté d'Albou Kamal, qui était auparavant aidée par des partenaires d'exécution. Les participants à la mission ont mené des entretiens avec des informateurs clés et ont recueilli des informations pertinentes sur les besoins et les lacunes afin d'éclairer les futures interventions opérationnelles.
- 44. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans le camp de Hol en décembre et en janvier, l'administration du camp a suspendu toutes les activités le vendredi, à l'exception de celles qu'elle jugeait essentielles, telles que la distribution de pain, l'approvisionnement en eau et les services de santé. Les organisations humanitaires opérant à Hol n'ont pas été consultées avant cette suspension. L'Organisation des Nations Unies a continué à demander le renforcement de la sécurité des résidents du camp de Hol qui doit être assurée de manière à ne pas les mettre davantage en danger et à ne pas violer leurs droits, à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire et à ne pas restreindre l'accès des résidents des camps aux services de santé et autres services essentiels.

Accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne

- 45. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de s'efforcer de remédier aux problèmes logistiques et opérationnels que pose la restriction à un seul point de passage frontalier autorisé, imposée à la suite de l'adoption de la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité. Toute l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest continue d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua, plus de 4 369 camions d'aide humanitaire ayant été dépêchés via ce point de passage depuis l'entrée en vigueur de la résolution 2533 (2020).
- 46. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020). Le Mécanisme a inspecté 22 chargements et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, lesquels avaient été répartis entre 1 964 camions entrés en République arabe syrienne depuis la Turquie, tous par le point de passage de Bab el-Haoua. Ces convois portent à 44 382 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (34 410 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur

21-01966 **13/20**

caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

47. Les travailleurs humanitaires ont continué de s'employer à appliquer une approche toutes modalités pour répondre aux besoins humanitaires dans le nord-ouest. L'ONU a poursuivi son dialogue avec les parties concernées s'agissant de l'envoi d'une mission dans le nord-ouest à partir de la République arabe syrienne, à travers les lignes de front. L'Organisation et ses partenaires n'ont pas été en mesure d'aller de l'avant car les parties ne sont pas parvenues à un accord sur la composition de la mission. Les travaux ont commencé pour répondre aux réserves des parties et élaborer une approche qui permettra à la mission de se dérouler en toute sécurité et en temps voulu. Les consultations à cet égard avec les parties intéressées se poursuivent.

Accès dans le sud de la République arabe syrienne

- 48. Le plus récent convoi humanitaire de l'ONU à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a été acheminé en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des routes informelles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière par mesure de prévention contre la COVID-19, les patients de Roukban ne peuvent plus accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien de la frontière. Les cas graves ont continué à être envoyés à Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, mais ceux qui sont partis n'ont pas été autorisés à revenir. Il a été procédé à 68 évacuations médicales de ce type depuis la fermeture de la clinique de l'ONU à Roukban. L'ONU a continué de plaider en faveur d'un accès humanitaire immédiat aux civils demeurant à Roukban.
- 49. Des tensions ont continué à être signalées dans différentes parties de la province de Deraa, lesquelles se sont intensifiées considérablement dans les dernières semaines de janvier. Des attaques, des affrontements et des assassinats ont été signalés, notamment dans les villages de Tafas, Rouwina, Qosibé, Deraa el-Balad, Sahem el-Jolan et Nahata, ainsi que sur la route entre les villes de Yadoudé et de Mzeïrib. La situation a considérablement entravé la liberté de mouvement de la population civile, et certaines ONG internationales opérant dans la région ont suspendu leurs activités, y compris les missions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Le PAM a pu achever son plan de distribution de janvier.
- 50. Le 7 décembre, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, en collaboration avec l'UNRWA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a visité le camp de Yarmouk, dans la province de Rif-Damas, afin d'évaluer les conditions et de s'informer directement de la situation et des besoins humanitaires.

Visas et enregistrements

51. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5 Demandes de visas présentées par les organismes des Nations Unies : décembre 2020 et janvier 2021

Type de demande	Nombre demandé	Demandes approuvées	Nombre rejeté	Nombre de demandes en instance ^a
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	57	25	2	30
Demandes de renouvellement de visas présentées pendant la période considérée	150	103	0	47
Demandes de visas en instance présentées avant la période considérée	57	25	0	30
Demandes de renouvellement de visas en instance présentées avant la période considérée	71	64	0	7

Note: L'ONU a retiré deux demandes de visa qui étaient en instance, présentées avant la période considérée. Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en instance (rangées 3 et 4) couvre la période allant de février à novembre 2020.

52. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

- 53. L'ONU et les ONG ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre d'affrontements fréquents entre les parties au conflit ou la cible de frappes aériennes et d'échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.
- 54. D'après les informations disponibles, des centaines d'agents humanitaires ont été tués depuis le début du conflit, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies, dont 14 membres du personnel de l'UNRWA, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.
- 55. Au total, 44 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

56. Pour la population civile en Syrie, le début de l'année 2021 a été marqué par une dégradation de la situation humanitaire, qui est dorénavant l'une des plus difficile qu'elle ait dû affronter au cours des dix dernières années de conflit. Des millions de personnes à l'intérieur du pays et des millions de réfugiés à l'extérieur sont aux prises avec de profonds traumatismes, une insécurité personnelle, une pauvreté extrême et n'ont plus d'espoir en l'avenir. Le déclin économique et les effets aggravants de la COVID-19 exacerbent considérablement les besoins humanitaires, et il est tragique

21-01966 **15/20**

^a Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en attente couvre la période allant de février à novembre 2020.

- et honteux de constater que dans le même temps les hostilités actives et les restes explosifs continuent à tuer et à mutiler des civils. Les indicateurs humanitaires montrent les répercussions profondes de cette situation sur la population civile. L'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguë et chronique chez les enfants se sont accrues et devraient concerner 13,4 millions de personnes en 2021, soit une hausse vertigineuse de 20 % par rapport au début de l'année 2020, quand 11,1 millions de personnes dans le pays avaient besoin d'une aide humanitaire. Environ 12,4 millions de personnes, soit 60 % de la population, souffrent d'insécurité alimentaire, un chiffre inégalé qui a augmenté de 4,5 millions en à peine un an.
- 57. Lorsqu'il s'agit de fournir une aide vitale aux personnes dans le besoin à travers toute la République arabe syrienne, toutes les voies de communication devraient être mises à disposition et rester ouvertes. Dans le nord-ouest, des millions de personnes sont massées à la frontière dans ce qui reste, en dépit de l'accord de cessez-le-feu, une zone de conflit ouvert. Toutes ces personnes sont tributaires de l'aide humanitaire transfrontière fournie par la Turquie. Les conditions épouvantables créées par les pluies torrentielles et les inondations dans certaines régions du nord-ouest montrent une fois de plus que, malgré l'opération transfrontière massive en cours, nous sommes encore loin de répondre aux besoins des populations. L'accès doit être renforcé. Alors que l'ONU poursuit ses efforts pour ouvrir une voie d'accès au nord-ouest depuis l'intérieur de la Syrie, au-delà des lignes de confrontation actives, de telles missions de part et d'autre de la ligne de front ne doivent pas commencer à se substituer à l'opération transfrontière. Je rappelle également qu'un an après l'expiration de l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité aux organismes des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution d'utiliser le poste frontière de Yaaroubiyé, les besoins humanitaires dans le nord-est de la Syrie restent élevés et ont été aggravés par la pandémie de COVID-19. Je rappelle en outre à toutes les parties au conflit que le droit international humanitaire leur fait obligation de permettre aux secours humanitaires d'atteindre rapidement et sans entrave les civils qui en ont besoin, et ce de manière impartiale et sans aucune distinction de caractère défavorable.
- 58. Je suis toujours vivement inquiet de constater que les civils sont toujours les principales victimes des hostilités, notamment des attaques sans discrimination qui visent des zones peuplées. Les attaques contre des civils ou menées sans discrimination, y compris à l'engin explosif improvisé dans des zones peuplées et sur des marchés, doivent cesser immédiatement. Je rappelle en outre aux parties l'interdiction qui leur est faite au titre du droit international humanitaire d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, y compris les installations et réserves d'eau potable. En raison de la pandémie de COVID-19, il est d'autant plus urgent de protéger l'accès à l'eau et aux services d'assainissement. Je demande également à toutes les parties de lever les obstacles pratiques qui entravent l'accès à l'éducation dans les territoires sous leur contrôle, dans le respect du droit à l'éducation qui est un droit humain.
- 59. L'Envoyé spécial poursuit ses efforts pour obtenir la libération unilatérale des personnes privées arbitrairement de leur liberté, dont la majorité sont détenues par le Gouvernement de la République arabe syrienne. J'exhorte le Gouvernement et les autres parties à donner des informations sur le sort des personnes qu'ils détiennent et l'endroit où elles se trouvent, et à permettre aux organismes humanitaires et de défense des droits de l'homme d'accéder à tous les lieux de détention. Je rappelle aux parties que la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que les arrestations et les détentions arbitraires, sont interdits. Toutes les personnes détenues doivent recevoir notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée à leur encontre. Les personnes poursuivies doivent bénéficier de toutes les garanties minimales d'un procès équitable. Elles doivent être traduites devant un juge dans le plus court délai et immédiatement libérées si leur privation de liberté est arbitraire.

Les autorités qui les détiennent doivent mener rapidement des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes en cas de décès en détention, et s'il s'avère que ces décès résultent d'actes criminels, traduire leurs auteurs en justice. Les familles des personnes décédées en détention doivent être informées des faits et obtenir des réparations complètes et proportionnées, dans un délai raisonnable, si le décès résulte d'un acte illicite. Le respect de ces principes permettrait également de renforcer la confiance au sein de la société, ainsi qu'entre les parties et les acteurs internationaux. Si l'on ne s'attaque pas à la question de la privation arbitraire de liberté, il sera impossible de mettre en place une justice crédible, de parvenir à une véritable réconciliation et d'instaurer une paix durable.

- Les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits doivent répondre de leurs actes. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits est à la fois une exigence juridique et un élément essentiel pour l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.
- 61. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.
- 62. Je réitère mon appel en faveur d'un cessez-le-feu général et je soutiens pleinement celui lancé par mon Envoyé spécial pour parvenir à un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien, comme demandé dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Mon Envoyé spécial n'épargnera aucun effort pour que les parties syriennes s'engagent dans le processus politique facilité par les Nations Unies et pour que les principaux acteurs internationaux se mobilisent et soutiennent ce processus. Sa crédibilité repose sur la volonté des parties aux négociations de trouver un terrain d'entente et de reconnaître la nécessité pour tous les Syriens de mettre un terme à cette situation de conflit perpétuel. Je soutiens l'action menée par mon Envoyé spécial pour faciliter le travail de la Commission constitutionnelle dans le cadre d'un processus politique plus large qui exige un dialogue sur l'avenir de la République arabe syrienne et l'émergence d'actions concrètes afin d'instaurer la confiance et de créer un environnement sûr, calme et neutre sur le terrain. Ces actions sont nécessaires pour garantir que les problèmes urgents qui touchent les citoyens syriens ordinaires et qui ont été identifiés dans la résolution 2254 (2015) et le processus politique qui y est envisagé puissent être véritablement abordés afin que les intérêts du peuple syrien soient pris en compte, qu'il soit mis un terme à leurs souffrances et que l'instauration d'une paix durable reste la priorité absolue.

21-01966 **17/20**

Annexe

Attaques dont des civils auraient été victimes, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en décembre 2020 et en janvier 2021*

Province d'Edleb

- Le 23 décembre 2020, un civil a été tué et un autre blessé lorsqu'un véhicule piégé a explosé près du poste frontière de Bab el-Haoua, au nord de la province d'Edleb.
- Le même jour, Hay'at Tahrir al-Sham aurait détenu un travailleur humanitaire à la frontière de Ghizaouïya entre Edleb et le nord d'Alep. Il a été libéré cinq jours plus tard sans explication publique.
- Le 25 décembre 2020, un garçon a été blessé lorsque qu'un engin non explosé jusque-là aurait explosé dans le village de Joseph, dans la région de Jabal el-Zaouïya, au sud de la province d'Edleb.
- Le 31 décembre 2020, un garçon a été tué et un garçon et une fille blessés lorsqu'un engin non explosé jusque-là aurait explosé dans la ville de Sarmin, à l'est d'Edleb.
- Le 14 janvier 2021, un homme et une femme ont été tués et un homme blessé lors de frappes terrestres qui auraient visé la ville d'Ariha, au sud de la province d'Edleb.

Province d'Alep

- Le 4 décembre 2020, trois civils, dont une femme, ont été blessés lorsqu'une bombe artisanale à déclencheur magnétique embarquée sur un véhicule a explosé dans la ville de Jinderis, dans le district d'Afrin, au nord-ouest d'Alep.
- Le 12 décembre 2020, un professionnel des médias a été tué lors, semble-t-il, d'une fusillade au volant, par des hommes à motocyclette masqués et non identifiés près de Bab, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 13 décembre 2020, deux hommes ont été blessés lors d'affrontements entre des groupes armés qui auraient eu lieu dans la ville de Jinderis, dans le district d'Afrin, au nord-ouest d'Alep.
- Le 2 janvier 2021, 11 civils, dont 2 femmes et 2 garçons, ont été blessés lorsqu'un véhicule piégé aurait explosé dans la ville de Jinderis, dans le district d'Afrin, au nord-ouest d'Alep.
- Le 3 janvier 2021, un homme a été tué lors, semble-t-il, d'une fusillade au volant, par des hommes non identifiés près du secteur de Bab, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 6 janvier 2021, un professionnel des médias été blessé lors, semble-t-il, d'une tentative d'assassinat par deux hommes masqués dans la ville de Bab, dans la périphérie est d'Alep.

^{*} La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits de la personne traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste, qui ne recense que ceux d'entre eux qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, ne devrait pas être considérée comme complète.

- Le 17 janvier 2021, un homme a été tué et six civils, dont une femme enceinte et un garçon, ont été blessés lorsqu'une bombe artisanale attachée à un véhicule aurait explosé dans la région de Sijou, dans le district d'Izaz, au nord d'Alep.
- Le 23 janvier 2021, quatre civils ont été tués, dont une femme et deux garçons et huit civils, dont une femme et un garçon ont été blessés lors d'attaques terrestres qui auraient été menées à Tell Rifaat dans les faubourgs du nord d'Alep.
- Le 30 janvier 2021, au moins 5 civils, dont 3 garçons, ont été tués et 29 autres, dont 2 femmes, 7 garçons et 3 filles, ont été blessés lorsqu'un véhicule piégé aurait explosé dans la ville d'Afrin, au nord-ouest de la périphérie d'Alep.
- Le 31 janvier 2021, au moins 6 civils, dont 2 filles et 1 femme, ont été tués et 25 personnes, dont 3 femmes, 3 garçons et 1 fille, ont été blessées lorsqu'un véhicule piégé aurait explosé dans la ville d'Izaz, au nord d'Alep.

Province de Hassaké

- Le 20 décembre 2020, un homme a été blessé lorsqu'une bombe artisanale aurait explosé à Ras el-Aïn, dans la région ouest de la province de Hassaké.
- Le 2 janvier 2021, un garçon et une fille ont été tués et leur mère blessée lorsqu'un véhicule piégé aurait explosé à Ras el-Aïn, dans la région ouest de la province de Hassaké.
- Le 8 janvier, un homme a été tué dans le camp de Hol, dans les faubourgs de Hassaké.

Province de Hama

• Le 26 décembre 2020, cinq hommes ont été tués lors d'une attaque au sol qui aurait touché leur tracteur dans une zone agricole près du village de Zaqqoum, dans la région ouest de la province de Hama.

Province de Homs

 Le 8 janvier 2021, un homme est décédé lorsqu'une mine terrestre aurait explosé dans un champ agricole du village de Dhaba, situé au sud-est de la province de Homs.

Province de Deïr el-Zor

- Le 5 décembre 2020, un homme a été tué lors, semble-t-il, d'une fusillade au volant par des personnes non identifiées dans le village de Sajer, au nord de Deïr el-Zor.
- Le même jour, un homme a été tué par des personnes non identifiées lors d'une fusillade au volant qui aurait eu lieu dans le village de Jasami, au nord de la province de Deïr el-Zor.
- Le 12 décembre 2020, deux hommes ont été tués lorsqu'une mine terrestre aurait explosé dans la ville de Soussé, dans l'est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 6 janvier 2021, deux garçons ont été tués lorsqu'une bombe artisanale aurait exposé dans la ville de Daouar, dans l'est de la province de Deïr el-Zor.

Province de Raqqa

• Le 26 décembre 2020, deux hommes ont été blessés lorsque plusieurs frappes terrestres auraient touché Aïn Issa, dans les faubourgs nord de Raqqa.

19/20

- Le 3 janvier 2021, un homme et une femme ont été blessés lorsqu'une frappe terrestre aurait touché le village de Hoshan, dans les faubourgs nord de Raqqa.
- Le 4 janvier 2021, deux hommes ont été blessés lorsqu'une bombe artisanale aurait explosé dans la ville de Raqqa.
- Le 5 janvier 2021, deux garçons ont été tués par, semble-t-il, l'explosion d'une mine terrestre enfouie dans une terre agricole près d'Aïn Issa, dans les faubourgs nord de Raqqa.
- Le 26 janvier, trois civils ont été tués et deux autres, dont un garçon, ont été blessés lorsqu'un engin explosif improvisé aurait explosé en bord de route dans la ville de Tell Abiad dans les faubourgs nord de Raqqa.

Province de Deraa

- Le 11 janvier 2021, un garçon et une fille ont été tués et sept garçons et trois filles ont été blessés lorsqu'une mine terrestre aurait explosé dans la ville de Cheik Maskin, dans les faubourgs nord de Deraa.
- Le 24 janvier 2021, un homme a été tué et un autre blessé lorsqu'un engin explosif improvisé aurait explosé en bord de route à Jassem, dans les faubourgs nord de Deraa.